Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses

Band: 118 (1992)

Heft: 14

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

4S Nº 14 24 juin 1992

Poste de douane de Kreuzlingen-Constance

Résultats

Mandaté par l'Administration fédérale des douanes, l'Office des constructions fédérales a organisé un concours de projets entre douze bureaux d'architectes (dont six ayant leur siège social en Allemagne et les six autres en Suisse) pour la réalisation du poste de douane commun germanosuisse à Kreuzlingen-Constance. L'organisateur recommandait aux concurrents de s'entourer d'architectes paysagistes et exigeait qu'ils fassent appel à des ingénieurs de la circulation. Au total, neuf projets ont été remis et jugés. Dans une phase préparatoire au concours, les architectes invités avaient en outre été appelés à élaborer des propositions relatives à la protection du site et de son environnement et à étudier des variantes d'aménagement susceptibles de restreindre l'emprise paysagère du projet. Les travaux rendus avaient été évalués par une commission d'experts composée des membres du jury désigné pour le concours.

Jury

MM. Niki Piazzoli, directeur de l'Office des constructions fédérales, président; Gerhard Assem, Karlsruhe; Klaus Eberhard, prof., Constance; Dieter Hauser, prof., Tübingen; Peter Körner, Direction générale des finances, Fribourg-en-Brisgau; Josef Lampe, ingénieur cantonal, Frauenfeld; Hansrudolf Leemann, Frauenfeld; Adrian Meyer, Baden; Walter Oeschger, Office des constructions fédérales, Zurich; Ulrich Rabe, Ministère fédéral de l'aménagement du territoire, de la construction et de l'urbanisme, Bonn; Manfred Sass, Fribourg-en-Brisgau; Hans-Michael Schmitt, Windisch; Katharina Steib, Bâle. Suppléants: Robert Bamer, Saint-Gall; Hanspeter Jost, Office des constructions fédérales, Berne; Jürgen Uhl, Direction générale des finances, Fribourg-en-Brisgau.

Prix et lauréats

1er prix (Fr. 30 000.-): Oechsli & associés SA, bureau d'architectes, Schaffhouse; collaborateurs: Markus Kögl, Peter Moser; paysagistes: Atelier Stern, Zurich; collaborateurs: Gerwin Engel, Thomas Mutter, Elisabeth Schuppler, Simon Bernath; circulation: Bernath & associés, ingénieurs, Zurich

2º prix (Fr. 28 000.-): Blödt, Graf & Maedel, Constance; conseillers: Billinger, planification de la circulation, Stuttgart; Stötzer & associés, architectes paysagistes et jardinistes, Sindelfingen

En outre, une indemnité de Fr. 18 000.- a été versée à chaque concurrent.

Recommandations du jury

Le jury a recommandé à l'organisateur d'inviter les auteurs des deux projets primés à reprendre et affiner le projet.

Concours international de design sur plastique

Ouverture

Organisé pour la troisième fois par le groupe finlandais Neste, le concours international «Neste Forma Finlandia», est l'une des compétitions les plus prestigieuses dans le domaine du design. Pour les créateurs, comme pour l'industrie de transformation, il constitue une occasion unique de démontrer tout le potentiel des matières plastiques.

Afin de mieux valoriser à la fois l'innovation et l'excellence industrielle, la troisième édition du concours a été scindée en deux catégories: la première, «Les challengeurs de demain», s'adresse aux créateurs de projets nouveaux, non encore dévoilés au public; la seconde, «Les meilleurs objets en plastique au monde», est destinée à couronner les produits industriels, mis sur le marché depuis moins de trois ans, qui se distinguent par une qualité exceptionnelle.

Le concours sera placé sous le haut patronage de l'ICSID (International Council of Societies of Industrial Design). Le montant cumulé des récompenses destinées aux lauréats s'élève à un million de marks finlandais, soit guelque 340 000 francs suisses. Ainsi, le premier prix de chaque catégorie est-il doté de 300 000 marks finlandais (environ 102 000 francs suisses).

Jury

MM. Jaako Ihamuotila, PDG de Neste; Kazuo Morohoshi (Japon) et Alexander Neumeister (Allemagne), concepteurs industriels; Antti Nurmesniemi (Finlande), décorateur d'intérieur et concepteur industriel; Mme Danielle Quarante (France), professeur de design.

Calendrier

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 15 décembre 1992.

Après la proclamation des résultats en avril 1993, une exposition itinérante réunissant les meilleurs projets sillonnera l'Europe jusqu'à la fin de l'année.

Formulaires d'inscription et informations complémentaires peuvent être obtenus auprès de Neste Forma Finlandia 3, Bureau des projets, PO Box 20, 0251 Espoo, Finlande, tél. +358 0450 5044, fax: +358 0450 4985 ou de Neste Chemicals Sales SA, route de Pré-Bois 20, case 715, 1215 Genève 15, tél. 022/798 14 44, fax: 022/791 00 79.

Prix d'architecture Europan Suisse Geisendorf 1992

Mise au concours du prix

En collaboration avec la Fondation Geisendorf pour l'architecture, Europan Suisse, Association pour la promotion de l'habitat exemplaire, lance le prix d'architecture «Logements construits à faible coût».

96

Sont admis à participer à cette compétition, les architectes (seuls ou en équipe), les maîtres d'ouvrages et régisseurs de logements (propriétaires des secteurs privé ou public, associations, investisseurs institutionnels, etc.) pouvant justifier de la réalisation de logements destinés à la location, construits à partir de 1977, de logements neufs ou d'immeubles transformés (à l'exclusion de villas unifamiliales).

Les critères d'évaluation des objets présentés porteront sur une conception et une réalisation exemplaires d'immeubles locatifs à faible coût et sur l'appréciation de leurs qualités architecturales, urbaines et économiques.

Trois réalisations au maximum seront distinguées et dotées d'un prix de Fr. 5000.-. La remise des prix sera publique et donnera lieu à une manifestation.

Jury

MM. Thomas Guggenheim, avocat, directeur de l'Office fédéral du logement, Berne; Paul Meyer, professeur d'architecture, EPFZ, Zurich; Alfred Muller, gestion des bâtiments, Fondation Christoph Merian (CMS), Bâle; François-Joseph Z'Graggen, architecte EPF/SIA, Dr sc. techn., Nyon (Europan Suisse); Hans Zwimpfer, architecte BSA/SIA, Bâle (Fondation Geisendorf). Suppléants: MM. Kurt Christen, architecte EPF/SIA, EPFZ Zurich; Bernard Seewer, directeur Fondation Pro Habitat, Lausanne.

Les membres du jury et leurs collaborateurs, ainsi que les membres du bureau Europan Suisse, ne sont pas admis à présenter leur candidature à cette distinction.

Calendrier

Le dossier peut être retiré gratuitement dès le 15 mai 1992 auprès d'Europan Suisse p/a IREC, DA EPFL, case postale 155, 1001 Lausanne, tél. 021/693 42 06/08, en joignant une enveloppe format C4 adressée et affranchie.

La date limite d'envoi des candidatures est fixée au 31 août 1992 (date du timbre postal), avec toutes les pièces requises dans le dossier remis par le secrétariat Europan.

Cheseaux-sur-Lausanne: centre communal du «Grand-Pré»

Ouverture

En vue de la création d'un centre communal, la Municipalité de la commune de Cheseaux-sur-Lausanne organise un concours de projets selon le règlement SIA 152 (1972), complété par un appel d'idées permettant aux concurrents de formuler une proposition d'urbanisation dans un périmètre élargi en prolongement de leur projet de concours. La proposition aura valeur indicative pour l'exécutif communal, lors de l'élaboration d'un plan de quartier pour 29 l'ensemble du secteur.

Objectif général

Le concours s'inscrit dans le cadre du développement du centre du village, consécutif au détournement de la route cantonale 401 b, dont le trafic de transit a, jusqu'ici, rendu difficile la réalisation des objectifs du plan directeur com-

Les terrains du Grand-Pré se trouvent dans le prolongement naturel du village et doivent en devenir un des pôles d'attraction. Le plan directeur communal prévoit de faire de la rue de Lausanne et de la rue de la Mèbre l'axe principal le long duquel sont disposés les équipements collectifs et les services.

Le long de cet axe, la priorité est donnée aux piétons et les activités doivent, par leur pouvoir d'attraction et le passage effectif, lui conférer un rôle de lieu de rencontre. Par ailleurs, les habitants du centre constituent un élément d'animation non négligeable; aussi, tout développement devra-t-il assurer une proportion minimale de logements. Les équipements prévus pour le site du Grand-Pré doivent, par leurs caractère et ordonnance, exprimer clairement leur appartenance au village. Du point de vue spatial, ce site marque l'entrée de Cheseaux, que l'on vienne de Lausanne ou de Crissier. Cette entrée considérablement modifiée par le détournement ne saurait se réduire à un paysage de chirurgie routière: l'aménagement du secteur doit créer un nouveau paysage bien architecturé, marquant par ses espaces les portes du village.

Jury

MM. G. Favre, syndic de Cheseaux, président; E. Fleury, conseiller communal, Cheseaux; Th. Brutsch, architecte, Lausanne; J.-D. Urech, architecte-urbaniste, Lausanne; R. Vittone, architecte, Vuarrens. Suppléants: MM. L. Savary, municipal, Cheseaux; B. Zurbuchen, architecte, Lausanne. Secrétariat: M. G. Conus, technicien communal, Che-

Une somme de Fr. 100 000.- est à disposition du jury pour l'attribution de sept à neuf prix; Fr. 20 000. - sont en outre destinés à d'éventuels achats.

Calendrier et conditions de participation

Le concours est ouvert aux architectes établis dans le canton de Vaud avant le 1er janvier 1992 et reconnus par le Conseil d'Etat vaudois.

Les concurrents inscrits pourront retirer les documents de base dès le 9 juin 1992 auprès du Greffe municipal à Cheseaux et la maquette auprès de l'atelier F. Masur, Côtesde-Montbenon 16, 1003 Lausanne. Remise des projets: jusqu'au 30 novembre 1992 à 17 heures; maguettes: 21 décembre 1992 à 17 heures.

Tableau des concours

(Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date reddition (Retrait de la documentation)	IAS Nº Page
	Commune de Montana/VS	Maison du feu à Crans- Montana, CP	Architectes établis en Valais au moins depuis le 1er janvier 1991; architectes d'origine valaisanne domiciliés en Suisse	29 juin 92 (15 févr. 92)	
L	a Punt-Chamues-ch, GR	Extension des bâtiments scolaires, CP	Architectes domiciliés ou établis en Engadine ou dans les vallées de Puschlav, Münster et Bergell au moins depuis le 1er janvier 1990 ainsi que tous les architectes bourgeois de La Punt-Chamues-ch	17 juillet 92	
(Canton de Thurgovie	Extension de l'école de Kreuzlingen, CP	Architectes établis ou domiciliés au moins depuis le 1er janvier 1991 dans le canton de Thurgovie ou en ville de Constance, ou originaires du canton de Thurgovie	26 juillet 92 (24 avril 92)	
	Commune le Chermignon/VS	Aménagement des cheminements piétonniers, du réseau routier et création du mobilier urbain du centre de Crans, CI	Architectes, urbanistes, et architectes-paysagistes établis en Valais et inscrits au registre cantonal; autres participants: conditions fournies sur demande par l'organisateur		9/92 p. 188
C	Commune de Rarogne/VS	Ecole primaire et salle de gymnastique à Rarogne, CP	Architectes domiciliés ou établis en Valais au moins depuis le 1er janvier 1991 ou originaires du canton du Valais		
	uropan Suisse ondation Geisendorf	Prix Geisendorf/Europan Suisse , HLM	Architectes, promoteurs et constructeurs de logements locatifs	31 août 92	14/92 p. 296
	Commune le Rümlang/ZH	Halle communale, Rümlang, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans le district de Dielsdorf au moins depuis le 1er janvier 1992 ou originaires de Rümlang	14 sept. 92	
а	lépublique fédérale Ilemande et Land e Berlin	Aménagement urbain du quartier de Spreebogen, Berlin, Cl	Professionnels de l'aménagement du monde entier (architectes, paysagistes et urbanistes) autorisés à exercer dans leur pays		10/92 p. 236
р	département des travaux ublics du Valais, ion/VS	Centre d'entretien de l'autoroute, Sierre, CP	Architectes établis en Valais au moins depuis le 1er janvier 1992 et architectes valaisans établis en Suisse. Il doivent être inscrits au Registre valaisan des architectes ou au REG suisse A ou B, ou bien dipl. EPF, EAUG, ETS ou équivalent	6 nov. 92 (26 juin 92)	13/92 p. 276
	ommune de Cheseaux- ur-Lausanne/VD	Centre communal du «Grand Pré», CP	Architectes établis dans le canton de Vaud avant le 1er janvier 1991 et reconnus par le Conseil d'Etat	30 nov. 92	14/92 p. 297
	leste Corporation, inlande	Forma Finlandia 3, concours international de design pour matières synthétiques	Professionnels du monde entier	15 déc. 92	14/92 p. 296

Nouveau dans cette liste

Commune d'Evilard/BE Ensemble d'habitation Architectes domiciliés ou établis dans le district de Janvier 93 Bienne au moins depuis 1991 ou qui en sont originaires, (8 juillet 92) «Aux Britanières», CP ainsi que sept bureaux invités

Exposition

Fondation Clémence, Foyer Saint-Joseph, CP Lausanne (concours sur invitation)

Hall de l'EMS Fondation Clémence, avenue de Morges 64, Lausanne, du 20 au 30 juin 1992. Heures d'ouverture: 14-18 h

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec Schweizer Ingenieur und Architekt (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/201 55 36.